

# COMMISSION LOCALE DE L'EAU

## 12 NOVEMBRE 2013

### COMPTE RENDU

1. Adoption du relevé de conclusions de la séance du 12 Juillet 2013
2. Ressource en eau
3. Avancement du Plan de communication SAGE LYS 2013
4. Avancement de la Mise en œuvre et Evaluation du SAGE LYS 2013
5. Avis émis depuis la dernière Commission Permanente de la CLE
6. Questions diverses

*Liste des présences : annexe 1*

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys s'est réunie le vendredi 12 novembre 2013 à 9h30 dans la salle Foch à Aire sur la Lys sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX.

### **1. Adoption du relevé de conclusions de la séance du 12 Juillet 2013**

---

Le relevé de conclusions de la CLE du 12 Juillet 2013 a été adopté à l'unanimité.

### **2. Ressource en eau**

---

Monsieur Jean-Claude DISSAUX précise que la ressource en eau est l'un des enjeux du SAGE de la Lys et que le schéma Départemental de la ressource a été présenté lors de la conférence territoriale du 6 juin 2013. De plus, il informe qu'une demande a été faite à la CLE par la commune de Noeux les mines au sujet de ses problèmes d'alimentation en eau potable.

#### **2.1 Le schéma départemental de la ressource en eau**

*Document joint au dossier de séance : annexe 2*

Monsieur Daniel DEFIVES présente le schéma départemental de la ressource en eau élaboré par le Conseil Général du Pas-de-Calais et adopté en Février 2012.

Ce schéma vise notamment à améliorer l'approvisionnement en eau de la population du Pas-de-Calais au regard des défaillances constatées en la matière sur le territoire (dégradation de la qualité de l'eau, distribution très peu diversifiée, volumes de pertes importants).

Une des solutions préconisées par le Conseil Général du Pas-de-Calais pour répondre à cette problématique réside dans le regroupement des structures de distribution d'eau existantes. A ce titre, il assure une assistance technique en direction de celles qui s'orientent vers une interconnexion. En outre, il s'est engagé à participer financièrement à hauteur de 20 % dans les démarches de regroupement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014. La création d'un observatoire départemental de l'eau permettra l'actualisation du schéma départemental de la ressource et constitue un outil technique de suivi.

#### **2.2 Saisine de la CLE du SAGE de la Lys par la commune de Noeux les mines**

Les membres de la CLE sont informés de la saisine de la CLE par la commune de Noeux les Mines confrontée à un problème d'approvisionnement en eau.

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique, le Conseil Général du Pas-de-Calais, mandaté par la CLE, a réalisé un diagnostic sur la commune.

Il ressort de ce diagnostic que :

- la commune de Noeux les Mines est actuellement approvisionnée en eau par les forages de Beuvry rivage qui relèvent de la Communauté de Communes Lens-Liévin ;
- la présence de nitrate dans l'eau provenant de ces forages est décelée depuis un certain nombre d'années par l'Agence Régionale de Santé ;
- quatre structures sont susceptibles de remédier à ce problème : la Communauté de Communes Lens-Liévin, le SIVOM du Béthunois, le SIADEBP, le SMAEL ;
- une réponse pertinente pourrait résider dans le rapprochement du SIVOM du Béthunois, et du SMAEL.

Les membres de la CLE ont donné leur accord pour que le travail de réflexion s'oriente dans ce sens.

Sur cette question, Monsieur Alain VAILLANT souligne la nécessité de préserver le débit d'étiage de la Lys et de veiller à la protection des milieux. Face à ces inquiétudes, M. Daniel DEFIVES rétorque qu'il ne s'agit pas d'augmenter le prélèvement mais d'utiliser au mieux la ressource.

Par ailleurs, Monsieur Daniel HOUBART insiste sur le fait que le choix de cette solution ne doit pas se faire aux dépens de l'approvisionnement du Syndicat des Eaux de Gonnehem.

Enfin, Monsieur Jean-Philippe KARPINSKI de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie précise que le SIADEBP souhaite également alimenter la ville de Noeux les mines et que pour le moment le SIVOM du Béthunois présente des rendements de réseau à améliorer et il demande qu'un maximum d'informations relatives à l'amélioration du rendement attendu de cette solution lui soient adressées.

Monsieur Daniel DEFIVES indique qu'il faut rester prudent sur l'alimentation par le SIADEBP qui effectue des recherches en eau.

Monsieur Jacques VILLEDARY fait savoir qu'il est satisfait des réponses qui lui sont apportées pour sa recherche d'alimentation en eau potable. Il étudiera les solutions techniques qu'il aura en retour (SIADEBP – SIVOM/SMAEL).

Monsieur Claude DECHAMPS de VNF précise la mise en place d'un protocole en période d'étiage sur la Lys.

### **2.3 Arrêtés Préfectoraux**

Les Arrêtés Préfectoraux suivants sont portés à la connaissance des membres de la CLE :

- Arrêté Préfectoral du 16 Octobre 2013 autorisant le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin de la Lawe à réaliser les travaux prévus au dossier de plan de restauration écologique et d'entretien décennale de la Lawe, du Turbeauté, de la Loïse amont et de leurs affluents ;
- Arrêté Préfectoral du 21 Octobre 2013 autorisant les Communautés de Communes Artois-Lys et Artois-Flandres à réaliser l'ensemble des travaux prévus au dossier de

plan de restauration écologique et d'entretien décennale du Guarbecque et de ses affluents.

### **3. Avancement du Plan de communication SAGE LYS**

---

Monsieur Jean-Claude DISSAUX informe que la Commission Spécialisée Communication s'est réunie le 21 février et 17 juin 2013 sous la présidence de Monsieur Jacques NAPIERAJ. La commission communication se réunira le 27 novembre 2013 pour :

- Traiter de la parution du numéro 2 du SAGE LYS info
- Faire le point sur la communication prévue pour l'année 2013.

*Document joint au dossier de séance : annexe 3*

#### **3.1. Communication SAGE Lys Infos 2**

Les articles du prochain numéro du bulletin d'information SAGE Lys Infos qui seront proposés aux membres de la Commission Communication s'articulent autour des thématiques suivantes :

- sensibilisation sur les zones humides ;
- information sur le faucardage/milieu aquatique ;
- présentation de l'outil de topographie fine LIDAR ;
- sensibilisation sur le thème « la Lys à préserver » ;
- avancées des Plans de Restauration et d'Entretien ;
- avancées du programme Erosion ;
- visite d'Olivier THIBAUT au SYMSAGEL.

#### **3.2. Avancées Communication 2013**

Conception de plaquettes :

- L'utilisation des produits phytosanitaires

S'agissant de cette communication, Monsieur Alain VAILLANT préconise de prévoir un état des lieux chronologique et géographique.

L'Agence de l'Eau, pour sa part, fait savoir qu'elle dispose déjà de cartes présentant les teneurs en pesticides sur la période 2007 à 2011 et révélant les seuils maxi.

Monsieur Pascal DELHAY recommande de mettre en place un calendrier d'actions. Cette proposition sera soumise à la Commission d'Evaluation avant de revenir devant la CLE.

Monsieur Cyril CONGY de la DDTM suggère de mettre en avant l'utilisation de solutions alternatives à celle des produits phytosanitaires.

L'Agence de l'Eau corrobore cette position en faisant référence à la charte d'entretien des espaces publics signée depuis quelques années avec les collectivités volontaires et qui permet à celles-ci de bénéficier d'un soutien financier.

Monsieur Christophe DELEBARRE de la Chambre d'Agriculture précise la législation en Europe vise à réduire les produits phytosanitaires et il préconise également le recours aux solutions alternatives pour le travail du sol et la couverture hivernale des sols.

Monsieur Pierre CARNEZ du SYMSAGEL propose que cette communication sur l'utilisation des produits phytosanitaires soit relayée par les collectivités auprès des particuliers.

- Périmètres de protection de captages (en cours)
- Affiche PRE (à valider par la Commission Communication)
- Guide urbanisme sur la compatibilité avec les dispositions du SAGE (en cours)

### **3.3. Communications extérieures**

Madame Elisabeth FROT porte à la connaissance des membres de la CLE les dernières communications extérieures :

- intervention dans le cadre d'une journée de sensibilisation aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (Géotopia) ;
- présentation du SAGE de la Lys au lycée agricole de Radinghem.

## **4. Avancement de la Mise en œuvre et Evaluation du SAGE LYS**

---

Monsieur Jean-Claude DISSAUX indique que la Commission Spécialisée Mise en œuvre et évaluation du SAGE de la Lys s'est tenue le 1 juillet 2013 sous la présidence de Monsieur GAQUERE. Les actions et programmes engagés ont avancé depuis la dernière Commission Locale de l'Eau.

### **4.1. ANC – Zones à enjeux environnementaux**

*Document joint au dossier de séance : annexe 4*

Mme Elisabeth FROT présente l'état d'avancement de la mise en œuvre et de l'évaluation du SAGE de la Lys qui a fait l'objet de l'ordre du jour de la Commission Mise en œuvre et évaluation du SAGE du 1<sup>er</sup> Juillet 2013.

Mme Elisabeth FROT rappelle les termes de l'arrêté ministériel du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des ANC qui conditionne la participation financière de l'Agence de l'Eau en direction de l'Assainissement Non Collectif (ANC).

S'agissant des zones à enjeux environnementaux, une méthodologie basée sur la formule Débit de l'ANC/Débit d'étiage aval (QMNA5) a été proposée par l'Agence de l'Eau aux animateurs de SAGE chargés d'identifier ces zones sur l'ensemble du bassin intéressé à partir des informations délivrées par les SPANC et de la DREAL.

A réception de l'ensemble des informations produites par les SPANC situés sur le bassin versant de la Lys, qui ont par ailleurs déjà été réunis à cet effet, l'animatrice du SAGE de la Lys élaborera une cartographie figurant des zones tampon qui sera proposée pour validation à la CLE en vue de son intégration dans le nouveau SDAGE.

En réaction à la présentation des dispositions de l'arrêté par Mme Elisabeth FROT, Monsieur Jean-Philippe KARPINSKI de l'Agence de l'Eau précise que la nouvelle réglementation n'a pas pour finalité de limiter la participation financière de l'Agence mais donne les moyens de contraindre le particulier, avec le soutien de celle-ci, à réaliser des travaux de mise en conformité en cas d'ANC entraînant des risques sanitaires ou environnementaux.

Monsieur Bernard BLONDEL, représentant le SPANC d'Artois-Comm. objecte que tant que la réglementation n'imposera pas pénalement aux particuliers de réaliser les travaux de mise en conformité et se contentera de prévoir de simples amendes, les cartographies ne serviront à rien.

#### 4.2. Inventaire des zones humides

*Document joint au dossier de séance : annexe 5*

Mme Elisabeth FROT reprend les termes de la définition de la Zone Humide telle qu'elle figure à l'article L211-1 du Code de l'Environnement (« *On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ») et décline les nombreux intérêts de ces zones : régulation hydraulique, préservation et amélioration de la qualité de l'eau, présence d'une biodiversité importante.

Elle rappelle ensuite que la cartographie des Zones Humides d'Intérêt Prioritaire figurant au SAGE, basée essentiellement sur une étude réalisée par le Conservatoire des Sites Naturels du Nord/Pas-de-Calais, est à ce jour ni complète ni exhaustive.

Pour pallier cette carence, la CLE du SAGE de la Lys et le SYMSAGEL ont décidé d'un commun accord de réaliser un inventaire des Zones Humides qui a vocation, après validation par la CLE, à être intégré au nouveau SAGE en 2018.

La méthodologie retenue pour mener à bien cet inventaire s'appuie sur l'approche PEE des Zones Humides proposée par Mérot et al. (2000) qui permet de distinguer, au moyen d'un gradient d'investigation, trois niveaux de Zones Humides : les Zones Humides potentielles, effectives et efficaces.

La méthodologie proposée pour le SAGE de la Lys comprend quatre phases :

1-Identification des Zones Humides :

1.1-pré-localisation (Zones Humides potentielles)

1.2-caractérisation fonctionnelle des Zones Humides (Zones Humides effectives)

## 2-Qualification des enjeux (Zones Humides efficaces)

2.1-définition des pressions, hiérarchisation

2.2-protection des Zones Humides dans le règlement, PAGD du SAGE

3-Cartographie des Zones Humides, identification des ZHIEP et des ZSGE

4-Mesures de protection des Zones Humides (sensibilisation, communication auprès des acteurs)

L'inventaire des Zones Humides a été initié avec le stage d'Alexis DESFOSSEZ au SYMSAGEL qui a commencé à travailler à la pré-localisation de ces zones.

Madame Elisabeth FROT fait savoir que la démarche va se poursuivre par la validation de la pré-localisation des Zones Humides et leur caractérisation fonctionnelle.

Monsieur Alain VAILLANT affirme qu'il n'est pas envisageable d'exclure de l'inventaire des Zones Humides les terrains drainés régulièrement inondés.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX, se faisant le porte-parole des élus, constate qu'il est difficile de concilier le zonage très précis des PLU (à la parcelle) avec la délimitation prévue des Zones Humides.

Madame Elisabeth FROT rappelle que les ZDH (Zones à Dominantes Humides) de l'Agence de l'Eau sont réalisées à une échelle de 1/50 000 ème. En fonction de la méthodologie utilisée une échelle plus ou moins précise peut être proposée. Cependant pour la réalisation d'une carte des zones humides de la Lys sur un territoire de 1834km<sup>2</sup> une cartographie à l'échelle de la parcelle seraient difficilement réalisable, néanmoins, possible pour des secteurs limités. Concernant les documents d'urbanisme c'est le principe de renversement de la charge de la preuve qui pourra être appliqué. Madame Elisabeth FROT rappelle que la CLE accompagne l'élaboration des documents d'urbanisme.

### 4.3. Programme EROSION

*Document joint au dossier de séance : annexe 6*

Mme Elisabeth FROT rappelle que plus de la moitié du territoire du bassin versant de la Lys est concernée par des risques d'érosion identifiés comme forts à très forts.

Face à ce constat, le SYMSAGEL et la Chambre d'Agriculture ont passé une convention décennale visant à mettre en place un programme d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Lys, le SYMSAGEL ayant pour mission d'apporter un appui technique et administratif aux collectivités dans la mise en place de ce programme tandis que la Chambre d'Agriculture est chargée de la concertation avec les agriculteurs.

Le programme Erosion a été présenté à l'ensemble des EPCI du bassin versant de la Lys et certaines collectivités ont commencé à s'impliquer dans sa mise en œuvre :

**Communauté de communes de l'Atrébatie.** Les travaux seront prochainement engagés

**Communauté de Communes d'Heuchin.** La DIG est en attente.

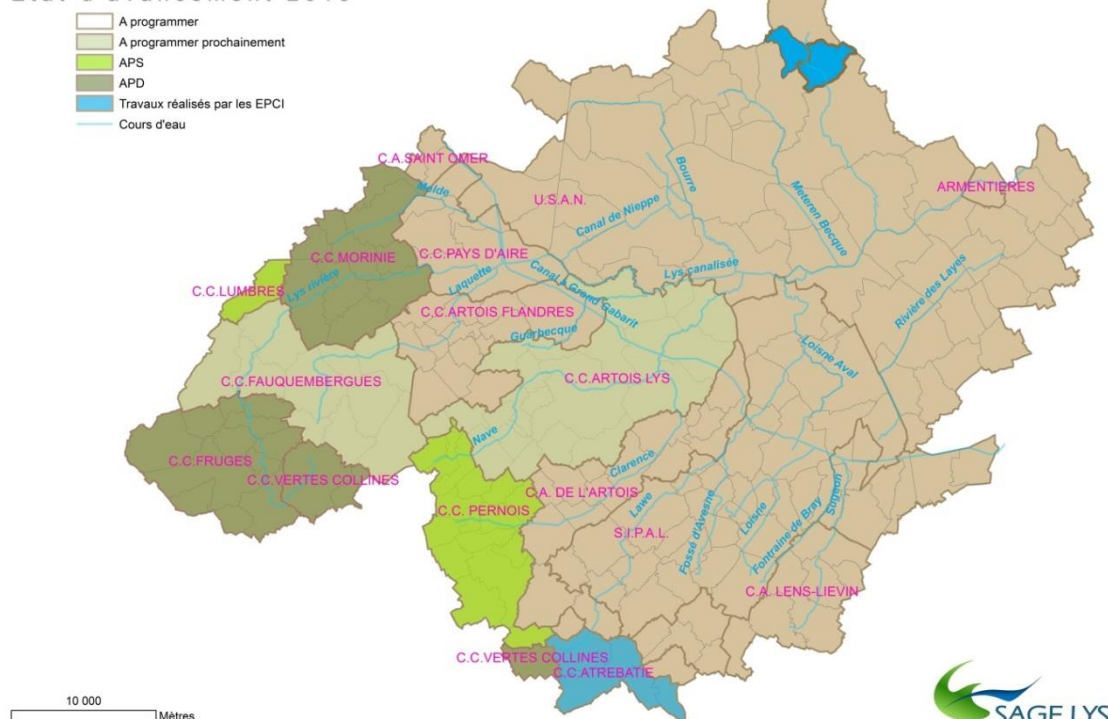
**Communauté de Communes de la Morinie.** L'avant-projet Détaillé (APD) qui présente la synthèse et les actions proposées ainsi que le montant estimatif des ouvrages a été discuté lors de la Réunion du 10 septembre 2013. La DIG pourra être envoyé dès le retour de l'ensemble des conventions.

**Communauté de communes du Canton de Fruges** L'APD a été présenté le 29 octobre 2013. Etant donné le nombre important d'ouvrages à réaliser, la DIG pourra être envoyé à l'issue de la mise en place du phasage des travaux sur plusieurs années.

### Présentation générale du programme le 18 octobre 2013

Journée de présentation du programme EROSION et des ouvrages d'hydraulique douce sur le terrain.

Programme EROSION  
Etat d'avancement 2013



La démarche devrait se poursuivre par la réalisation d'un diagnostic sur le territoire des Communautés de Communes Artois-Lys et du Canton de Fauquembergues.

Il convient par ailleurs de noter que deux nouvelles thématiques ont été intégrées au programme Erosion :

- l'entretien des ouvrages réalisés, encouragé par les financeurs ;
- l'élaboration d'un plan de gestion qui facilitera les interventions d'entretien sur les ouvrages, encouragée également par les financeurs.



Monsieur Alain VAILLANT constate que le problème de l'érosion est fondamentalement un problème culturel lié au remembrement et aux cultures en pente. Il insiste en outre sur la nécessité de la communication avec les agriculteurs.

Monsieur Pascal DELHAY souligne l'intérêt que représente également pour les agriculteurs la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans la conservation des terres arables.

Enfin, Madame Elisabeth FROT informe les membres de la CLE de la tenue des Assises de l'érosion le 26 Novembre prochain.

#### **4.4. Etat d'avancement des Plans de Restauration et d'Entretien (PRE)**

*Document joint au dossier de séance : annexe 7*

Mme Elisabeth FROT présente l'état d'avancement des PRE :

PRE Vieille Lys :

- étude remise au SYMSAGEL
- question de la domanialité de certains tronçons à éclaircir

PRE Lys Laquette :

- CCTP présenté aux acteurs
- consultation prévue mi-novembre

PRE Guarbecque :

- avis favorable après passage au CODERST
- signature de l'Arrêté Préfectoral prévue mi-Octobre
- premières actions prévues mi-Novembre

PRE Lawe amont :

- avis favorable après passage au CODERST

#### **4.5. PAPI-Lys – Point d'étape PAPI**

*Document joint au dossier de séance : annexe 8*

Monsieur Pierre CARNEZ présente le bilan du PAPI 2 (2007-2013) qui prendra fin au 31 Décembre 2013.

Certaines actions inscrites au programme ont pu être engagées sur le tard :

Nom	Objet	Volume et Coût	MO	Etat	Remarque
<b>Tranche 2 des ZEC de Borre</b>	réalisation d'ouvrages de régulation	550 000m <sup>3</sup> 4,3M€ HT	USAN	Attribution marché en cours	articulation des différents financeurs dont le FEDER (procédures contraignantes – date obligée 31/12/2013)
<b>ZEC de Saint Venant</b>	Optimisation du champs naturel d'expansion des crues du marais de l'île	300 000m <sup>3</sup> 260 000€ HT	CAL	Attente AP autorisation	accord des financeurs (DREAL – AEAP – Région) Attente AP (imminent)
<b>Aménagement de Hinges</b>	écrêtement latéral dans fossé de dérivation et optimisation d'une ZH	8 000 m <sup>3</sup> 103 000€ HT	Commune de Hinges	Attribution du marché Travaux	accord des différents financeurs (DREAL – AEAP – CR)
<b>Rétentions à Nedonchel et Fontaines les Hermans</b>	Création de 2 retenues collinaires	6000m <sup>3</sup> 185 000 €HT	CC Pernois	Travaux	accord des différents financeurs (DREAL – AEAP – CG 62 - SYMSAGEL)
<b>Réduction de la vulnérabilité Bailleul</b>	installation de dispositifs étanches sur les ouvrants d'habitations	25 bâtiments 120 000 € HT	Commune de Bailleul	Préparation travaux	accord des différents financeurs (DREAL – USAN - SYMSAGEL)
<b>Réduction de la vulnérabilité Saint Jans Cappel – Tranche 2</b>	installation de dispositifs étanches sur les ouvrants d'habitations	7 bâtiments 27 000 €HT	Commune de Saint Jans Cappel	Préparation travaux	accord des différents financeurs (DREAL – SYMSAGEL)
<b>Zone Humide de Steenbecque</b>	création d'une zone humide à vocation de stockage	7100m <sup>3</sup> 215 000 € HT	USAN	Négociation foncière	non réalisable dans le programme en cours en raison d'un blocage foncier.

D'autres, confrontées à des difficultés d'ordre administratif et dont l'ordre de service ne pourra être lancé avant le 31 Décembre 2013, devraient être reprises dans le nouveau dispositif en cours de montage (PAPI 3) :

ACTIONS Maître d'ouvrage	foncier	Maîtrise d'Œuvre	Date vraisemblable de notification marché
Etude Forêt de Nieppe	Sans objet	Sans objet	décembre
Retenue Coupelle Vieille CC Fruges	négociations	recruté	Début 2014
Retenue Therouanne CC Morinie	négociations	recruté	Début 2014
Retenue Lisbourg CC Vertes Collines	acquis	Consultation en cours	Début 2014
Retenue Witternesse CC Artois Flandre	négociations	En régie	Début 2014

## 5. Avis émis depuis la dernière Commission Permanente de la CE

L'avis émis depuis la dernière Commission Locale de l'Eau concerne le PLUi de la communauté de communes du Canton de Fruges pour lequel un avis favorable a été rendu.

## 6. Questions diverses

---

### 6.1 L'Épandage des boues de la sucrerie de Lillers

La DDTM a pris acte par courrier du fait que cette opération a été réalisée sans autorisation.

Le Directeur de la Sucrerie s'est engagé à déposer un dossier au titre de la Loi sur l'Eau.

Monsieur Pascal DELAY et Monsieur Etienne BAJEUX soulignent qu'ils trouvent ce problème choquant. Monsieur Christophe DELEBARRE que la valeur agronomique de cette action peut également être remise en cause. En effet, les sols peuvent présenter des problèmes de nématologie.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX s'engage à écrire un courrier au Préfet pour l'alerter à ce sujet.

### 6.2 La prise en compte et le traitement des substances polluantes et les perturbateurs endocriniens dans les cours d'eau

Monsieur Pascal DELHAY propose que cette question soit débattue au cours de la prochaine CLE.

### 6.3 Courrier du SABALFA concernant l'extraction de gaz de couche sur le site de la commune de Divion.

Le président du SABALFA s'interroge sur les conséquences sur la nappe phréatique de l'extraction de gaz de couche sur le site de la commune de Divion. Il signale qu'une enquête publique relative à la prolongation d'une concession dite « concession de Poissonnière » est du 05 novembre au 6 décembre 2012 inclus. Et il sollicite la CLE pour savoir si elle a des éléments sur ce dossier.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX précise que la CLE n'a pas été sollicité pour rendre un avis à ce sujet et il propose qu'un courrier soit envoyé au Préfet par lequel il demandera à ce que l'avis de la CLE soit systématiquement sollicité, notamment sur les affaires dans lesquelles la nappe phréatique est en jeu.

# ANNEXES

# Annexe 1

## Liste des présences :

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
LOCAUX (28 membres)

### 4 membres du collège présents

M. Jean-Claude DISSAUX	Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Etienne BAJEUX	SYMSAGEL
M. Pascal BAROIS	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Joël DEVOS	Association des Maires du Nord

### 23 membres du collège excusés

Mme Dominique REMBOTTE	Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais
Mme Annie VAN CORTENBOSCH	Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais
M. Jacques NAPIERAJ	Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Raymond GAQUERE	Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Jean SCHEPMAN	Conseil Général du Nord
M. Michel GILLOEN	Conseil Général du Nord
M. Noël MONCHY	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
M. André FLAJOLET	SYMSAGEL
M. Maurice PETITPREZ	SYMSAGEL
M. Marcel COCQ	SYMSAGEL
M. Pierre MAREVILLE-MARTEAU	SYMSAGEL
M. Jean-Marie OLIVIER	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Dominique DELECOURT	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Claude BIGOT	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. René HOCQ	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Bernard CROHEM	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Marc DELANNOY	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Pascal DELFORGE	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Marcel COFFRE	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Francis TERNOY	Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Laurent VASSEUR	Association des Maires du Nord
M. Michel PACAUX	Association des Maires du Nord
M. Hubert BOUQUET	Association des Maires du Nord

---

**COLLEGE DES USAGERS (14 membres)**


---

**6 membres du collège présents**

M. Christophe DELEBARRE	Chambre Régionale d'Agriculture
M. Pascal DELHAY	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
M. Bernard BLONDEL	Distributeurs d'eau
M. Alain VAILLANT	Association Nord Nature
M. Daniel HOUBART	Association de défense des puits artésiens
M. Michel WALLE	Association d'irrigation du bassin de la Lys

**7 membres du collège excusés**

M. Jean-Marie CORDONNIER	Chambre Régionale d'Agriculture
M. Luc VANDERMERSCH	Propriétaires riverains
M. Gilbert NUGOU	Fédération de Pêche du Nord
Mme Danielle MAMETZ	Distributeurs d'eau
M. Marc BOULNOIS	Association Lys sans frontières
M. Michel SOLTYS	Association de consommateurs
M. Patrick LEMAY	Association d'Union Interprofessionnelle

---

**COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT**


---

**7 membres présents**

Monsieur le Préfet du Pas de Calais	représenté par	Mme DUFOSSE
Monsieur le Directeur de l'ARS	représenté par	M. BEMBEN
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau	représenté par	M. KARPINSKI, M.SHOSZ
Monsieur le Directeur de la DDTM du Nord	représenté par	M. SZAREK, Mme BARRAS
Monsieur le Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais	représenté par	M. CONGY, M. GIBAUX
Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France	représenté par	M. DESCHAMPS

**3 membres excusés**

Monsieur le Préfet du Nord  
Monsieur le Directeur de la DREAL  
L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

---

**Egalement présent**


---

M. Jacques VILLEDARY	Maire de Nœux les Mines
M. Daniel DEFIVES	Conseil Général 62
Mme Hélène GUILBERT	SYMSAGEL
M. Pierre CARNEZ	SYMSAGEL
M. Christian LENGART	Propriétaires riverains
Mme. Elisabeth FROT	Animatrice SAGE LYS

# ANNEXE 2

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA RESSOURCE, DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Adopté en février 2012 par le Conseil général du Pas-de-Calais

### OBJECTIFS :

- Satisfaire les usages présents et à venir en termes de quantité et de qualité ;
- Assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable ;
- Identifier les mesures à prendre pour une protection efficace de la ressource en eau ;
- Anticiper les problèmes de qualité en adoptant une logique d'intervention préventive ;
- Faire face aux besoins des collectivités en investissements ;
- Rationaliser les investissements à réaliser.

### LE CONSTAT

105 captages sur 412 doivent faire l'objet d'une réflexion particulière du fait d'un avis défavorable de l'hydrogéologue agréé, d'une qualité de l'eau dégradée.

La distribution de l'eau sur le département du Pas-de-Calais est très peu diversifiée et beaucoup de structures ne disposent que d'une seule source d'alimentation. Le risque est qu'il sera difficile de pouvoir assurer correctement la distribution d'eau, surtout pour les structures de petite taille.

La lutte contre les pertes d'eau doit aussi faire partie des priorités. En effet en 2005, 75 SGE avaient un rendement inférieur à 70%, 40% dans certains secteurs soit des volumes de pertes supérieurs aux besoins en eau des usagers. Ces pertes sont parfois la cause directe de l'impossibilité de subvenir aux besoins de la structure en cas de crise.

### L'ACTION

1. Création d'un observatoire départemental : actualisation du schéma et constitution d'un outil technique de suivi de la ressource en eau.
2. Poursuite des missions d'assistance technique au profit des communes et EPCI, renforcée par la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des procédures d'autorisation d'exploitation de ressources quand celles-ci sont situées en dehors du territoire de la collectivité bénéficiaire
3. La collaboration avec les services de l'Etat pour parvenir en trois ans à l'élaboration d'une carte départementale de gestion de la ressource en eau plus homogène (réduction du nombre de structures dans la perspective d'une initiative permettant de fédérer la politique de l'eau à l'échelle départementale)

Participation au Groupe de travail de la CDCL composé de l'A.R.S., la D.D.T.M., l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'Association des Maires du Pas-de-Calais.

Objectif : passer de 277 à 43 structures d'eau potable dans le Pas-de-Calais.

# ANNEXE 3

# COMMUNICATION

# SAGE DE LA LYS

## REUNION

Réunion de la commission thématique communication SAGE de la Lys prévue le 27 novembre 2013

## SAGE LYS INFOS N°2

La communication de la Commission Locale de l'Eau et du SYMSAGEL est en réparation.

Les thèmes de communication sont les suivants :

### ▪ Sensibilisation sur les zones humides

Une réflexion est engagée sur la valorisation des zones humides sur le bassin versant de la Lys.

Le SAGE comprend une cartographie des Zones Humides d'Intérêt Prioritaire basée essentiellement sur une étude réalisée par le Conservatoire des Sites Naturels Nord-Pas-de-Calais. L'inventaire n'est à ce jour ni complet ni exhaustif. La Commission Locale de l'Eau, constatant cette connaissance trop lacunaire sur le territoire du SAGE et considérant les nombreux intérêts des zones humides (régulation hydraulique, préservation et amélioration de la qualité de l'eau, présence d'une biodiversité importante), a intégré au SAGE une mesure et deux actions permettant de les valoriser (M14.2, A14.1, A14.4).

Il convient dans un premier temps d'informer sur l'intérêt de préserver ces sites, d'apporter une définition et de présenter ce que prévoit la réglementation (nomenclature eau ; SDAGE, SAGE, documents d'urbanisme) ;

### ▪ Information sur le faucardage/ milieu aquatique

Cette opération est réalisée régulièrement sur les cours d'eau et favorise le bon écoulement de l'eau, évite les proliférations végétales et se doit respecter la vie aquatique.

-Qu'est-ce que le faucardage ?

-Pourquoi faucarder ?

-Pourquoi le faucardage est-il réglementé ?

-Quelles sont les techniques pour limiter l'impact du faucardage ?

### ▪ Présentation d'un outil : Le Lidar « *light detection and ranging* »

Le lidar permet un relevé topographique très fin du terrain (4pt par mètre).

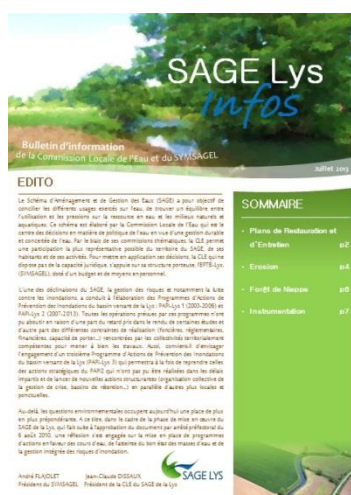
- Présentation de l'outil LIDAR

- Présentation des applications dans le domaine de l'eau ;

### ▪ Sensibilisation sur le thème « la lys à préserver »

De nombreux déchets se retrouvent dans les cours d'eau causant des problèmes de salubrité pour les usagers, riverains, pour le milieu mais également en ce qui concerne la gestion des déchets et les répercussions pour la gestion des crues ;

### ▪ Avancées des Plan de Restauration et d'Entretien des rivières PRE

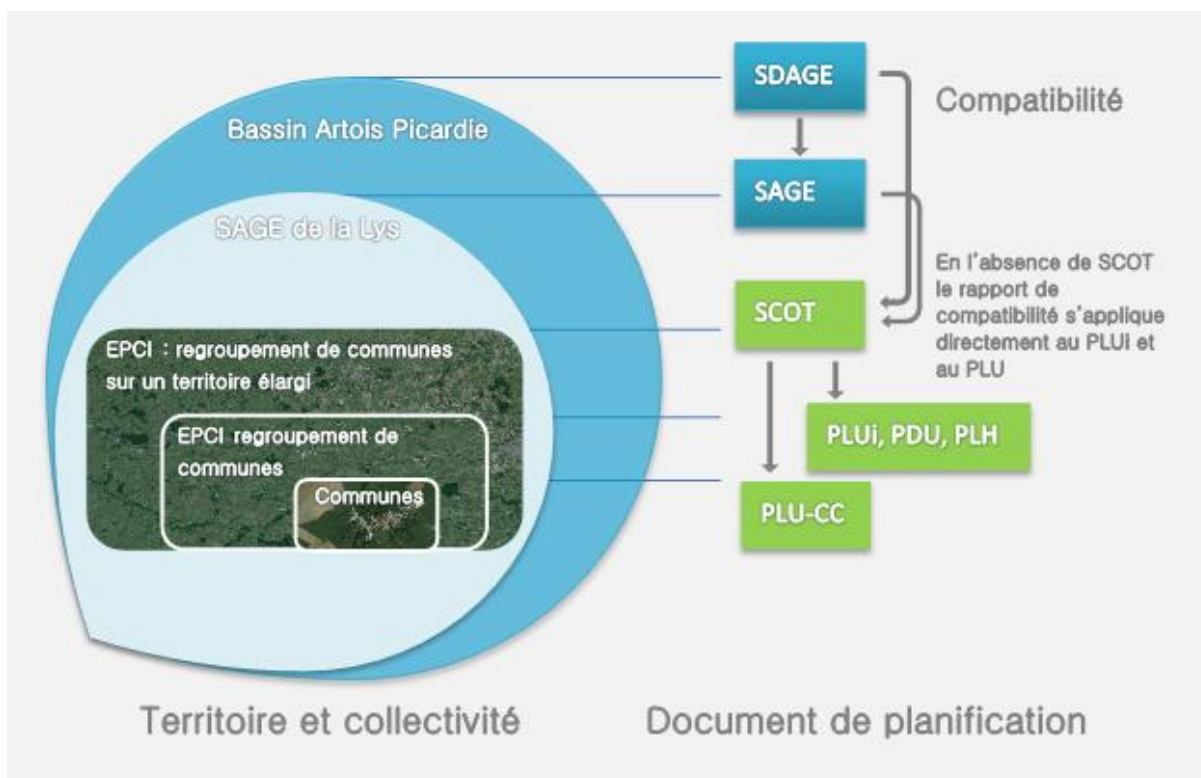




- Avancées Programme EROSION (réunion des présidents d'EPCI sur le terrain)
- Visite d'Olivier THIBAUT directeur de l'Agence de l'Eau

## PLAQUETTES EN PREPARATION

- Les produits phytosanitaires ;
- Périmètres de protection de captages ;
- Affiche PRE ;
- Guides Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les objectifs des SDAGE et SAGE ;



## COMMUNICATIONS EXTERIEURES

- Intervention prévue dans le cadre d'une journée de sensibilisation aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Geotopia
- Intervention Lycée agricole de Radinghem présentation du SAGE de la Lys

# ANNEXE 4

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### ZONE A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

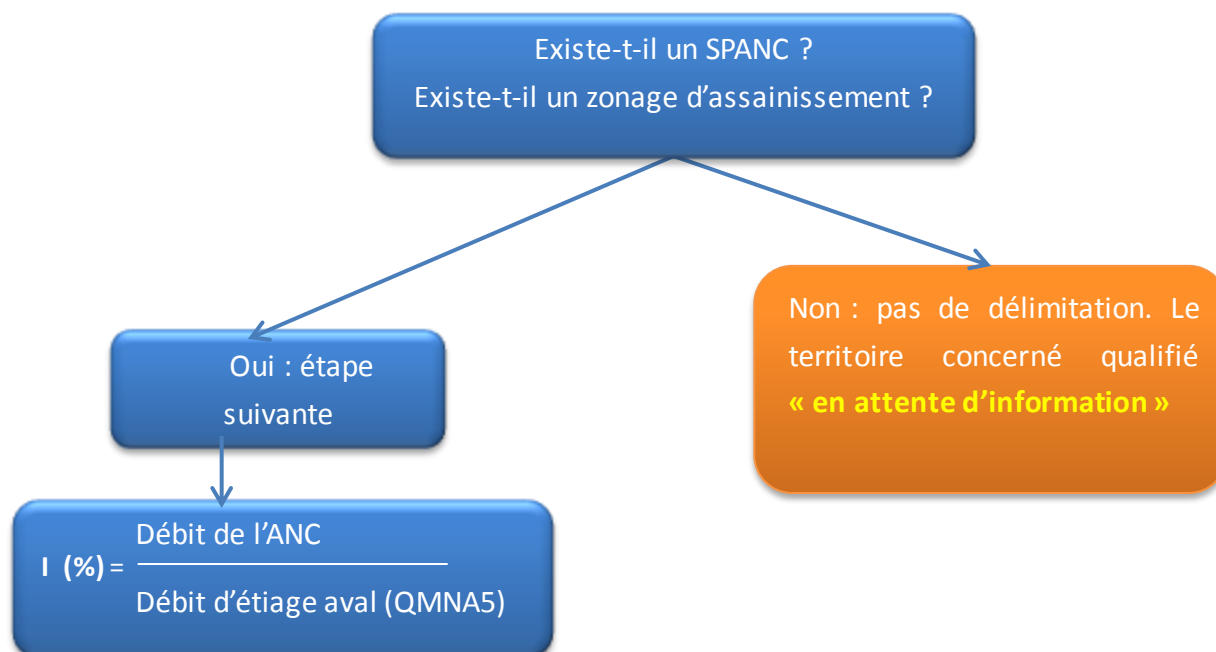
### SAGE DE LA LYS

La mise en application de l'arrêté ministériel du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des ANC entraîne une nouvelle règle pour bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau lors de la mise en conformité des dispositifs défectueux. En effet, pour les ANC existants des travaux ne seront nécessaires qu'en cas de risques sanitaires ou environnementaux.

Des zones à enjeux environnementaux pourraient être définies lorsqu'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontre l'impact de l'ANC (« risque avéré »).

L'Agence de l'eau coordonne l'animation pour l'ensemble du territoire Artois-Picardie. L'échéance pour la réalisation du zonage est fixée pour décembre 2013 afin de voir figurer le zonage dans le SDAGE qui est actuellement en révision. La décision finale du zonage revient à la commission locale de l'eau. Il sera ensuite repris dans le SDAGE.

## ZONAGE RISQUE ENVIRONNEMENTAL METHODE PROPOSEE



Le zonage I sera fonction de la densité de logement et du pouvoir auto épuratoire du cours d'eau (eaux superficielles). Nous obtenons une valeur en %, la valeur seuil pour réaliser le zonage sera à déterminer ultérieurement.

Le débit de l'ANC correspond à une valeur moyenne de débit en sortie des ANC pour des logements de 2.3 équivalent habitant (moyenne Nord-Pas-de-Calais) produisant en sortie 315 l/j/logement.

### LES DONNEES

#### DONNEES SPANC

Peu de SPANC possèdent des données de localisation géo référencée disponibles sous SIG. La majorité des SPANC possèdent des données sous forme de carte papier.

#### DONNEES DREAL

Le débit d'étiage est disponible en certain point de mesure sur les cours d'eau.

### METHODOLOGIE PROPOSEE

Etape 1 → consiste à réaliser un premier bilan par commune et à poursuivre à l'étape 2 dans le cas où le risque serait avéré (sup à 2%)

Etape 2 → consiste à réaliser une analyse géographique

# ANNEXE 5

## INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA LYS

Le SAGE comprend une cartographie des Zones Humides d'Intérêt Prioritaire basée essentiellement sur une étude réalisée par le Conservatoire des Sites Naturels Nord-Pas-de-Calais. L'inventaire n'est à ce jour ni complet ni exhaustif. La Commission Locale de l'Eau, constatant cette connaissance trop lacunaire sur le territoire du SAGE et considérant les nombreux intérêts des zones humides (régulation hydraulique, préservation et amélioration de la qualité de l'eau, présence d'une biodiversité importante), a intégré au SAGE une mesure et deux actions permettant de les valoriser (M14.2, A14.1, A14.4).

De plus, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys doit être « compatible, ou rendu compatible » dans les 3 ans avec les dispositions du SDAGE. Il sera renouvelé en 2015 pour une période de 5 ans.

Objectifs : améliorer la connaissance (géographique et fonctionnelle) des zones humides sur le bassin versant de la Lys ; préserver ces zones en adaptant la réglementation aux caractéristiques fonctionnelles des zones humides ; accompagner les acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement du territoire ; anticiper la mise en compatibilité avec les dispositions du SDAGE.

### 1. DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

Selon l'article L 211-1 CdE : « *On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

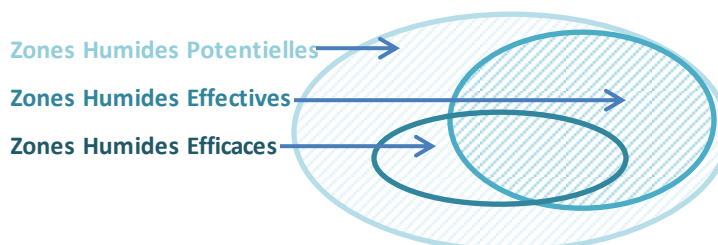
Cette définition a été complétée par différents textes. On citera notamment l'article R211-108 du code de l'environnement qui détaille les critères à retenir (morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle, la présence éventuelle de plantes hygrophiles ou la présence d'eau) ainsi que l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 listant les types de sols, de végétations et d'habitats qui peuvent être retenus. Il faut noter que l'application de ces critères n'est pas toujours immédiate et évidente.

A partir de cette définition il est possible :

- d'identifier une zone humide. Cette définition constitue en effet la référence pour la mise en œuvre de toutes les politiques de préservation des zones humides.
- de délimiter une zone humide : Ces mêmes arrêtés et leurs circulaires d'applications précisent la méthodologie à appliquer pour délimiter réglementairement ces zones humides en vue du respect des différentes réglementations.

## 2. METHODOLOGIE GENERALE

La méthodologie générale retenue s'appuie sur l'identification des zones humides proposée par Mérot et al. (2000), l'approche PEE. Elle permet de distinguer de façon croissante, au moyen d'un gradient d'investigation trois niveaux d'identification de zones humides : les zones humides potentielles, effectives (assimilables à celles définies par la loi sur l'eau de 1992) et efficaces :



- Les **zones humides potentielles** sont des zones qui selon des critères géomorphologiques et climatiques du bassin versant dans lequel elles s'inscrivent, devraient présenter les caractéristiques d'une zone humide, en l'absence de toute intervention de l'homme (drainage, comblement, modification de la circulation de l'eau en amont ou en aval). Le principe de la méthode est fondé sur la topographie ;
- Les **zones humides effectives** répondent à la définition de la loi sur l'eau et satisfont aux critères d'hydromorphie des sols et/ou de présence d'une végétation hygrophile. Elles peuvent correspondre à la totalité ou à une partie du zonage « zones humides potentielles », essentiellement en fonction des aménagements opérés sur le territoire considéré ;
- Les **zones humides efficaces** assurent, d'un point de vue anthropique, une fonction donnée (régulation hydrologique, biogéochimique, écologique, sociétale).

### PHASE 1 : IDENTIFIER LES ZONES HUMIDES

Etape 1.1 : Pré localisation (zones humides potentielles)

Etape 1.2 : Caractérisation fonctionnelle des zones humides (zones humides effectives)

## PHASE 2 : QUALIFIER LES ENJEUX (ZONES HUMIDES EFFICACES)

Etape 2.1 : Définition des pressions ; hiérarchisation

Etape 2.2 : Protection des Zones humides dans le règlement, PAGD du SAGE

## PHASE 3 : CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES, IDENTIFICATION DES ZHIEP ET DES ZSGE

## PHASE 4 : MESURES DE PROTECTION DES ZONES HUMIDES

Sensibilisation, communication auprès des acteurs (collectivités, communes, agriculteurs, particuliers, ...).

### 3. AVANCEE DE L'IDENTIFICATION DES ZH DU SAGE DE LA LYS

#### PHASE 1, ETAPE 1.1 : PRESENTATION DU STAGE D'ALEXIS DESFOSSEZ

Ce stage avait pour objectif de définir une méthode d'inventaire qui sera une première étape dans la détermination des zones humides sur le bassin versant de la Lys. Phase 1/ Etape 1.1 Pré localisation (zones humides potentielles).

Dans un premier temps, une étude bibliographique a été réalisée dans le but de répertorier :

- › les méthodes d'inventaire déjà existantes ;
- › les outils, techniques et données disponibles.

Dans un deuxième temps, la méthode d'identification des zones humides potentielles retenue consiste en l'utilisation de l'Indice de Beven kirby, l'IBK. Cet indice représente la capacité d'un point à accumuler de l'eau en fonction de la quantité d'eau qui s'y déverse et qui s'en échappe. L'IBK est obtenu par traitement des données LIDAR sous Arcgis (extension Spatial Analyst).

Sa valeur en un point est donnée par la formule suivante:

$$IBK = LN(a/b)$$

a = surface drainée au point considéré (m<sup>2</sup>)

b = pentes (en %)

Nous obtenons une carte présentant une valeur IBK en tous points du bassin. La classification de l'IBK en trois classes (probabilité forte - probabilité moyenne - probabilité faible) a été obtenue par comparaison de sites déjà classés ZDH (zones à dominante humide) par l'Agence de l'Eau.

Dans un troisième temps, une expertise terrain a permis d'améliorer la méthodologie.

## REMARQUES

Ce stage a permis de mettre en place une méthodologie fiable pour l'identification des zones humides. Cependant, il a aussi mis en avant certaines limites.

### LES DONNEES LIDAR

Les données LIDAR permettent de connaître de façon précise (4pt/m<sup>2</sup>) l'altitude sur l'entièreté du bassin versant de la Lys. Néanmoins, nous pouvons remarquer que cet outil n'est pas en mesure de prendre en compte les passages en siphon de certain cours d'eau ou le busage de cours d'eau sous les routes.

Les données LIDAR à l'échelle du bassin versant de la Lys doivent être retraitées pour faire apparaître une réalité hydrologique.

### LIMITES LIEES A L'ARRETE POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES

La présence de remblais rend plus complexe le passage de la tarière. Celui-ci est même impossible dans certains cas et l'identification est irréalisable.

Le drainage agricole peut dans certains cas faire perdre le caractère humide d'une parcelle.

Une réflexion doit être menée pour caractériser les zones humides effectives.

## 4. SUITES A DONNER

### PHASE 1 ETAPE 1.1 PRE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'identification des zones humides est à compléter. La phase 1 étape 1.1 Pré localisation des zones humides. Cette étape propose une méthodologie d'identification des zones humides potentielles pertinente. Cependant, elle est à retravailler essentiellement par le traitement de la couche LIDAR. Pour cette étape, des compétences en géomatique sont nécessaires.

### PHASE 1 ETAPE 1.2 CARACTERISATION FONCTIONNELLE DES ZONES HUMIDES

La caractérisation fonctionnelle des zones humides peut être travaillée en parallèle de la phase d'identification et permettrait d'avancer sur la reconnaissance des zones humides effectives. Ces zones peuvent présenter un intérêt au regard d'enjeux tels que :

- la préservation de la ressource en eau ;
- le maintien ou la restauration de la biodiversité ;
- la protection ou la restauration de paysages ;
- la valorisation touristique ou cynégétique.

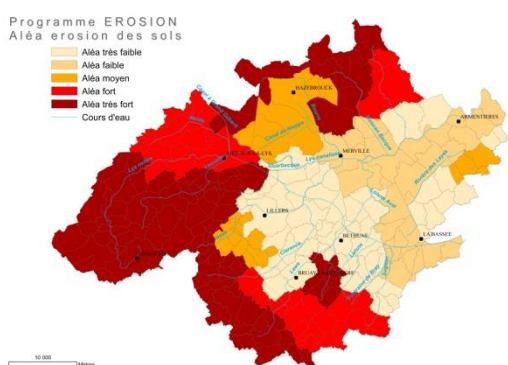
Cette étape doit considérer les aménagements réalisés sur le territoire et permettre de proposer des solutions prenant en compte les fonctions, les services, les rôles hydrologiques et biogéochimiques de la zone humide.

# ANNEXE 6

## PROGRAMME EROSION

Des phénomènes d'érosion des sols sont observés dans l'ensemble de la ceinture loessique européenne. Les zones les plus touchées sont régions au sud de l'Angleterre, la Normandie et la Picardie et le Nord Pas-de-Calais en France, le centre de la Belgique et le Sud du Limbourg aux Pays-Bas.

Le Nord-Pas-de-Calais est l'une des régions les plus touchées par les coulées de boues (AFES, 2005).



### SAGE DE LA LYS

Le territoire du SAGE de la Lys présente plus de la moitié de son territoire en risque fort.

L'érosion et le ruissellement représentent des enjeux transversaux du SAGE de la Lys :

- I. Maîtrise de la pollution de la ressource en eau (superficielle et souterraine)
- II. Préservation et gestion des milieux aquatiques
- III. Gestion des risques (inondations, coulées de boue)

Mais aussi : Limiter la perte de sol agricole

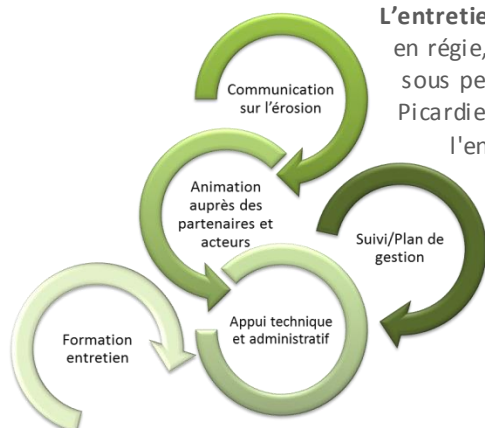
### PROGRAMME EROSION

Le programme Erosion reprend les actions du SAGE qui préconisent de mettre en œuvre des aménagements, des techniques et un programme de travaux pour limiter le ruissellement et l'érosion sur les terres cultivées sur les bassins versants à risques. La Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais et le SYMSAGEL développent une approche globale à l'échelle de petits bassins versants impliquant l'ensemble des acteurs concernés (exploitants propriétaires, financeurs, maîtres d'ouvrages, assistants à maîtres d'ouvrages). En complément de conseils sur la modification de pratiques culturales (cultures intermédiaires, sens du travail du sol, amendements), des aménagements d'hydraulique douce sont préconisés (bandes ou chenaux enherbés, fascines et haies). Dans un second temps seulement, des solutions hydrauliques plus lourdes de type retenues collinaires sont envisagées. A l'issue d'un diagnostic de terrain à l'échelle de la parcelle et au siège des exploitations, les solutions recherchées sont modifiées et complétées en partenariat avec les agriculteurs.

Deux **nouvelles thématiques** complètent le programme EROSION et concerne :

**L'entretien** : Les financeurs encouragent la collectivité à entretenir ses ouvrages, soit en régie, soit par sous-traitance. Les ouvrages subventionnés doivent être pérennes sous peine de devoir rembourser les subventions allouées. L'Agence de l'Eau Artois Picardie a ouvert une ligne financière pour accompagner les collectivités dans l'entretien des ouvrages légers. L'objectif est de s'assurer d'un entretien courant de ces aménagements afin de les pérenniser au maximum.

**L'élaboration d'un Plan de gestion** : la mise en place d'un plan de gestion proposé en concertation avec la collectivité, la chambre d'agriculture et les financeurs facilitera les interventions d'entretien sur les ouvrages.





La formation spécifique aux ouvrages d'hydraulique douce sera proposée pour les collectivités pour chaque ouvrage aux personnes chargées de l'entretien.

## INTERVENTIONS AUPRES DES COLLECTIVITES

Programme EROSION  
Etat d'avancement 2013



**Communauté de communes de l'Atrébatie.** Les travaux seront prochainement engagés

**Communauté de Communes d'Heuchin.** La DIG est en attente.

**Communauté de Communes de la Morinie.** L'avant-projet Détaillé (APD) qui présente la synthèse et les actions proposées ainsi que le montant estimatif des ouvrages a été discuté lors de la Réunion du 10 septembre 2013. La DIG pourra être envoyé dès le retour de l'ensemble des conventions.

**Communauté de communes du Canton de Fruges** L'APD a été présenté le 29 octobre 2013. Etant donné le nombre important d'ouvrages à réaliser, la DIG pourra être envoyé à l'issue de la mise en place du phasage des travaux sur plusieurs années.

### Présentation générale du programme le 18 octobre 2013

Journée de présentation du programme EROSION et des ouvrages d'hydraulique douce sur le terrain.



# ANNEXE 7

## PLANS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

PRE	Phase	Maître d'Ouvrage	
PRE Melde	4	Syndicat de la Melde	
<u>PRE Guarbecque</u>	3	CAF/CCAF	
PRE Loisme aval	3	SIAAAH	
PRE Loisme amont	2	SIPAL	
PRE Plate Becque et Borre Becque	2	USAN	
PRE Grande Becque	2	USAN	
PRE Busnes	2	CAL	
<u>PRE Lawe</u>	2	SIPAL	
PRE Nieppe et petite Steenbecque	2	USAN	
PRE Bourre	3	USAN	Phase 1 : En attente d'un maître d'Ouvrage
PRE Frénelet	3	USAN	Phase 2 : En cours de rédaction/validation par le COPIL
<u>PRE Vieille Lys</u>	2	SYMSAGEL	Phase 3 : Dépôt de la DIG
PRE Nave et Clarence	3	CAL/cc. Pernois/ARTOIS-COM	Phase 4 : Travaux
<u>PRE Lys Laquette</u>	1		

### PRE VIEILLE LYS

L'étude du PRE Vieille Lys a été rendue au SYMSAGEL.

Les acteurs (communes, EPCI, Fédération et Association de pêche) et les financeurs ont été réunis.

Le territoire a été divisé en plusieurs secteurs distincts.

- Le secteur amont concerne la commune d'Aire sur la Lys ;
- le secteur médian concerne la Communauté Artois Lys ;
- le secteur aval concerne l'USAN.

Chaque secteur portera les projets le concernant et le SYMSAGEL restera l'interlocuteur pour la coordination.

La question de la domanialité de certains tronçons reste à éclaircir et de nombreux vannages dont les propriétaires sont inconnus.

La pérennité de ces vannages sera étudiée ; leur gestion sera également revue par la mise en place de protocoles stricts.

Le programme de travaux sera lancé une fois l'ensemble des tronçons répartis entre les communautés.

Une réunion publique sera organisée avant de procéder au dépôt des dossiers règlementaires.

## PRE LYS LAQUETTE

Le CCTP a été présenté aux acteurs. La consultation pourra débuter mi-novembre.

## PRE GUARBEQUE

Avis favorable après le passage au CODERST (Commission Départementale des Risques Sanitaires et Technologiques) le 19 septembre.

L'arrêté préfectoral devrait être signé pour la mi-octobre.

Les premières actions seront vraisemblablement effectuées dès le début novembre par des travaux d'élagage, de recul de clôtures et de plantations.

## PRE LAWE AMONT

Avis favorable après passage au CODERST.

# ANNEXE 8

## AVANCEES PAPI-LYS

Comité de Pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Bassin de la Lys a eu lieu le 14 octobre 2013.

Le PAPI2 se termine en décembre, de nombreux aménagements n'ont pu être réalisés. Un nouveau dispositif est en cours de montage.

26 actions achevées	5 712 000 € HT
18 actions en cours, programmées, envisagées - 4 actions engagées (2 577 000) - 9 actions avec des procédures engagées (5 247 000) - 5 actions encore engageables (948 000)	8 672 000 € HT
<b>TOTAL</b> Soit 70% sur la base de 20 488 000 € HT Ou 58% sur la base de 24 838 000€ HT	<b>14 384 000 € HT</b>

### BILAN

Un premier bilan du PAPI-2 a été dressé. Afin de permettre la finalisation des actions en cours, le cas échéant et si possible, il serait possible de passer par un avenant permettant de disposer de quelques mois supplémentaires pour engager formellement ou achever des actions urgentes.

### PAPI2 – POINTS POSITIFS

- Les études sont terminées (parfois à compléter)
- Des travaux réalisés – 14 M€ HT 1M m<sup>3</sup> de stockage
- Une adhésion au projet
- Meilleure connaissance et meilleurs partage des enjeux
- Amélioration de la connaissance du risque
- Partage de la vision hydrologique en temps réel (supervision)

### ACTIONS ENGAGEES

Nom	Objet	Volume et Coût	MO	Etat	Remarque
Tranche 2 des ZEC de Borre	réalisation d'ouvrages de régulation	550 000m <sup>3</sup> 4,3M€ HT	USAN	Attribution marché en cours	articulation des différents financeurs dont le FEDER (procédures contraignantes – date obligée 31/12/2013)
ZEC de Saint Venant	Optimisation du champs naturel d'expansion des crues du marais de l'île	300 000m <sup>3</sup> 260 000€ HT	CAL	Attente AP autorisation	accord des financeurs (DREAL – AEAP – Région) Attente AP (imminent)
Aménagement de Hinges	écrêtement latéral dans fossé de dérivation et optimisation d'une ZH	8 000 m <sup>3</sup> 103 000€ HT	Commune de Hinges	Attribution du marché Travaux	accord des différents financeurs (DREAL – AEAP – CR)
Rétentions à Nedonchel et Fontaines les Hermans	Création de 2 retenues collinaires	6000m <sup>3</sup> 185 000 €HT	CC Pernois	Travaux	accord des différents financeurs (DREAL – AEAP – CG 62 - SYMSAGEL)
Réduction de la vulnérabilité Bailleul	installation de dispositifs étanches sur les ouvrants d'habitations	25 bâtiments 120 000 € HT	Commune de Bailleul	Préparation travaux	accord des différents financeurs (DREAL – USAN- SYMSAGEL)
Réduction de la vulnérabilité Saint Jans Cappel – Tranche 2	installation de dispositifs étanches sur les ouvrants d'habitations	7 bâtiments 27 000 €HT	Commune de Saint Jans Cappel	Préparation travaux	accord des différents financeurs (DREAL – SYMSAGEL)
Zone Humide de Steenbecque	création d'une zone humide à vocation de stockage	7100m <sup>3</sup> 215 000 € HT	USAN	Négociation foncière	non réalisable dans le programme en cours en raison d'un blocage foncier.

## PAPI 2 – LES DERNIERES ACTIONS –DIFFICULTES ET REPORT PAPI3

Les procédures foncières, réglementaires, techniques et décisionnelles sont menées de front par les collectivités concernées.

La difficulté correspond à un point de procédure dans les conditions d'éligibilité aux financements DREAL.

<b>ACTIONS Maître d'ouvrage</b>	<b>foncier</b>	<b>Maîtrise d'Œuvre</b>	<b>Date vraisemblable de notification marché</b>
Etude Forêt de Nieppe	Sans objet	Sans objet	décembre
Retenue Coupelle Vieille CC Fruges	négociations	recruté	Début 2014
Retenue Therouanne CC Morinie	négociations	recruté	Début 2014
Retenue Lisbourg CC Vertes Collines	acquis	Consultation en cours	Début 2014
Retenue Witternesse CC Artois Flandre	négociations	En régie	Début 2014